



Syndicat

**cftc**



# **Programme social CFTC 2022**



[www.cftc.fr](http://www.cftc.fr)



## L'édito de Cyril Chabanier

Les propositions 2022 que vous découvrirez dans les pages suivantes sont la traduction concrète du projet que nous portons. Elles répondent aux aspirations des travailleurs dans la diversité de leurs statuts et de leurs situations.

Nos propositions résultent de la déclinaison d'un projet cohérent d'organisation du travail, libéré de toute notion de lutte des classes. Elles sont le produit de notre vision d'un contrat social qui vise à promouvoir le Bien commun en se démarquant de tout égoïsme corporatiste ou de toute volonté qui en émane d'opposer des catégories de population les unes contre les autres.

S'appuyant sur la dignité de chaque personne et sa capacité à participer au développement de la société, la CFTC s'attache à œuvrer pour favoriser la solidarité, la liberté, la responsabilité de chacun, la justice sociale, la participation démocratique, l'exigence d'un développement durable au bénéfice de tous, loin des solutions de court-terme qui entraînent l'affrontement entre les hommes, les pays et la destruction progressive de la planète.



Pour cela, la CFTC reconnaît l'intérêt de l'enseignement social-chrétien, véritable boussole pour l'action qui nous invite, par la négociation d'abord, la médiation ensuite, le rapport de force en dernier recours, à construire une société prospère en mesure de satisfaire les besoins matériels, intellectuels et moraux de chacun.

Car c'est le développement intégral de l'Homme que vise notre projet, à travers des propositions qui concernent aussi bien l'emploi que la santé, le pouvoir d'achat que la politique familiale ou la dépendance.

La CFTC est ambitieuse, pour tous les travailleurs et pour le collectif qu'ils forment ensemble. Cette ambition, au cœur de nos propositions, je vous invite à la découvrir.

**Cyril Chabanier**

Président confédéral

A handwritten signature in white ink, reading "Chabanier", is located in the bottom right area of the blue background.

 @ChabanierCFTC

# RÉMUNÉRATION

Pour une rémunération négociée au sein de l'entreprise  
fruit d'un partage équitable de la valeur ajoutée

Pour une application du Smic, par l'État, partout afin de  
permettre à tout un chacun de vivre dignement

- **Accroître les salaires pour vivre dignement.**

- Systématiquement **privilégier** les augmentations de salaire aux distributions de primes exceptionnelles : une entreprise ayant recours à l'octroi de primes deux années consécutives, en lieu et place d'une revalorisation des salaires, devra prévoir des mesures de hausse de la grille salariale l'année suivante, sauf en cas de difficultés économiques avérées.

- **Mettre en place** une règle établissant un écart maximal entre les bas et les hauts salaires au sein de l'entreprise. La définition de cet écart doit faire l'objet d'une négociation entre partenaires sociaux.

- **Accompagner** chaque accord d'épargne salariale d'une politique volontariste d'accroissement des salaires.

- **Réviser** les grilles de classifications pour les métiers dits de « première et seconde ligne » généralement sous rémunérés malgré une forte utilité sociale.

- **Partager de façon plus juste la valeur créée au sein de l'entreprise.**

- **Abaisser** le seuil rendant obligatoire la mise en place de la participation au sein de l'entreprise à 11 salariés (au lieu de 50 aujourd'hui) afin de partager plus largement les bénéfices.

**Accroître les salaires**

**Limitier les écarts de rémunération**

**Participation obligatoire dans les  
entreprises de 11 salariés et +**

# ET POUVOIR D'ACHAT

## Pour une protection, par l'État, des salariés travaillant dans les entreprises en difficulté

- **Accorder un coup de pouce au Smic et le faire appliquer dans toutes les branches.**

- **Accorder** un réel « coup de pouce » à la revalorisation du Smic afin de garantir la dignité des travailleurs : le Smic ne peut continuellement courir après l'inflation sans aggraver la fracture sociale de notre pays et fragiliser sa cohésion.

- **Appliquer** automatiquement des sanctions pour non-conformité aux branches.

- **Majorer** automatiquement les minimas de branche avec la revalorisation du Smic.

- **Conditionner** les aides publiques à la conformité des branches au Smic depuis deux ans.

- **Améliorer la gouvernance au sein des entreprises pour peser sur les décisions.**

- **Établir** un contre-pouvoir raisonnable conseillant au mieux les dirigeants opérationnels, dans un collectif de travail cohérent, solide, critique mais solidaire. Il est indispensable d'augmenter le nombre de représentants des salariés dans les conseils d'administration.

**10 ans depuis le dernier coup  
de pouce au Smic**

**Mise en conformité automatique  
au Smic des branches**

# A GENTS DE LA

## Pour un pouvoir d'achat renforcé Pour lutter contre le fonctionnaire bashing

- **Augmenter le point d'indice de 20%**. Et rattraper le pouvoir d'achat perdu en 20 ans !
- **Renforcer le bouclier social**. Prise en charge complète des complémentaires santé et prévoyance à la hauteur des meilleurs standards.
- **Revaloriser les heures supplémentaires**.
- **Instaurer un forfait de 500 € par an pour les coûts de transports domicile/travail**.
- **Reconnaître l'utilité sociale de toutes les professions des agents publics**.
- **Répondre au besoin croissant d'agents publics en réinstallant des services publics de proximité**.
- **Valoriser les acquis de l'expérience et les bénéfices de la formation continue**.

**Réinstaller des services  
publics de proximité**  
**Rattraper le pouvoir d'achat  
perdu en 20 ans**

# FONCTION PUBLIQUE

Pour une meilleure qualité de vie au travail

- **Mener une politique de non-discrimination femme-homme et travailleurs en situation de handicap.**
- **Réduire la précarité des contrats.**
- **Mettre en oeuvre une vraie politique de santé au travail.** Intégrer les risques psychosociaux : épuisement professionnel, stress, harcèlement...
- **Adapter le temps de travail et la durée des carrières à la pénibilité.**
- **Respecter la conciliation des temps de vie professionnelle et privée.**



## Intégrer les risques psychosociaux dans la politique de santé au travail

# EMPLOI ET MOBILITÉ

Pour que tous les jeunes en difficulté  
bénéficient de soutien au revenu

Pour que le lieu et les conditions de  
résidence ne freinent pas l'accès à l'emploi

- **Harmoniser les dispositifs d'insertion et de soutien au revenu des jeunes.**

La CFTC revendique le droit à un dispositif composé d'un accompagnement renforcé vers l'emploi et d'une allocation ouverte à tous les jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont ni en formation ni en emploi, et qui sont en difficulté financière.

- **Aider les travailleurs en cas de changement de lieu de leur travail.**

Élargissement des aides à la mobilité de Pôle emploi à tous les demandeurs d'emploi qui en ont besoin, indépendamment de leur statut d'indemnisation.

- **Étendre la prise en charge des frais par l'employeur pour le trajet domicile-travail.**

Prise en charge obligatoire d'une partie des frais de transport pour le trajet de tous les salariés, quel que soit le mode de transport, quelle que soit la taille de l'entreprise, pour le secteur public comme le privé.

## Un dispositif unique d'aide pour les jeunes

# SANTÉ

**Pour un accès égal aux soins quel que soit le territoire**

**Pour la réduction des inégalités de santé  
grâce à la prévention**

**Pour un accès à ses données de santé simple  
et sécurisé**

- **Prendre en charge 100% des actes de prévention par l'Assurance maladie.** Remboursement intégral des actes de prévention par l'Assurance maladie afin de lutter contre les inégalités de santé et rattraper notre retard dans la prévention.
- **L'accès aux soins partout et à tout moment ?**
  - **Lutter** contre les déserts médicaux nécessite de revoir le principe de la liberté d'installation pour les médecins en secteur II.
  - **Développer** une téléconsultation de qualité dans les zones sous-denses.
  - **Mieux organiser** la prise en charge et le suivi des patients âgés à leur domicile en renforçant la coopération entre les professionnels de santé et en déléguant de véritables compétences aux infirmiers.
- **Garantir à chacun un espace numérique santé simple et sécurisé.** Création d'un service public numérique du patient pour garantir à chaque assuré un espace numérique simple d'accès regroupant l'ensemble de ses informations médicales (ordonnances, traitements, résultats d'examen, antécédents médicaux...) et paramédicales (accompagnement de la personne, aidants...). Cette solution numérique doit être souveraine et sécurisée afin que les assurés puissent garder le contrôle de leurs données et de leur environnement.

**Actes de prévention :  
100% pris en charge**

# POLITIQUE FAMILIALE

**Pour qu'aucune famille ne soit freinée dans son désir d'enfant**

**Pour une meilleure conciliation vie professionnelle / personnelle**

**Pour retrouver une pyramide des âges équilibrée**

- **Remonter le plafond du quotient familial à 2 500€.** Le plafond du quotient familial est une mesure fiscale efficace de soutien qui doit retrouver sa valeur initiale, et même augmenter.
- **Prolonger la durée d'attribution du crédit d'impôt pour la garde d'enfants.** Le crédit d'impôts (égal à 50% des dépenses engagées pour les frais de garde d'un enfant de moins de 6 ans) doit être prolongé pour la durée de la scolarisation en primaire (jusqu' aux 11 ans de l'enfant).
- **Supprimer le plafonnement des Allocations familiales.** Quel que soit le niveau de vie des familles : revenir au principe d'universalité des allocations familiales.
- **Développer les solutions de garde pour tous les jeunes enfant.** Offrir des solutions adaptées et de qualité sur l'ensemble du territoire.
- **Pour une politique du logement qui favorise l'habitat intergénérationnel et la solidarité intrafamilial.** Les logements doivent être conçus pour abriter plusieurs générations, qu'elles puissent le partager confortablement et avec le plus d'autonomie possible.

**2021 = quotient familial = 1 570 €**  
**2022 = quotient familial = 2 500 €**

**+ 63 %**

# RETRAITE

## Pour un système universel de retraite

- **Construire un système plus juste et plus lisible qui maintienne un niveau de vie correct des retraités.** Instaurer un système qui mette fin aux inégalités de traitement et prenne en compte toute forme d'activités. La CFTC souhaite apporter des « solutions universelles » qui répondent aux problématiques de tous.
- **Adopter un minimum de pension à 100% du SMIC.** Compte tenu de l'urgence de la situation de certains retraités modestes, mise en place d'une montée progressive du minimum de pension, dès 2022.



**Minimum de pension  
= 100% du SMIC**

# FORMATION PROFESSIONNELLE

**Pour que les salariés deviennent acteurs de leur formation et leur évolution professionnelle**

**Pour une prise en compte systématique (salariale et fonctionnelle) par l'employeur de la nouvelle qualification acquise par son salarié dans le cadre d'une formation**

- **Associer les salariés au Plan de Développement des Compétences (PDC).** Accentuer la mise en place des commissions de formation dans les entreprises d'au moins 300 salariés et inciter leur implantation dans les entreprises de moins de 300 salariés, cela pour mieux associer les salariés et leurs représentants dans la conception du PDC et favoriser le dialogue sur le sujet.
- **Permettre à un public peu ou pas qualifié de rentrer dans une démarche de formation professionnelle.** Développer le dispositif Action de Formation En Situation de Travail (AFEST), en particulier dans les TPE/PME qui l'utilisent peu.
- **Faire du Compte Personnel de Formation (CPF) un véritable outil d'évolution salariale.** En cas d'obtention de la certification visée, bénéficier d'un entretien sur les conditions de retour en entreprise : réévaluation salariale, accès à une nouvelle fonction correspondant à la qualification acquise...
- **Créer un véritable temps d'échange entre salarié et employeur.** Permettre, sur demande de l'employeur ou du salarié, à un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) de participer à l'entretien professionnel afin de les aider à dégager des pistes d'évolution professionnelle.

**“ Former plutôt ”  
que licencier**

# DROIT DU TRAVAIL

Pour une juste indemnisation des préjudices subis par les salariés

Pour que le salarié soit placé au cœur du dialogue social dans l'entreprise

- **Pour un barème d'indemnisation aux prud'hommes indicatif plutôt qu'impératif.** Il faut redonner aux juges des marges de manœuvre pour définir le montant du préjudice réellement subi par le salarié et l'indemnisation adéquate en rendant le barème défini par la loi uniquement indicatif et non impératif.
- **Redéfinir le droit d'expression directe et collective des salariés en entreprise.** L'expression de la communauté de travail est essentielle pour les représentants du personnel. Il faut rénover les textes pour instaurer un temps d'échange et de débat entre les salariés et leurs représentants en amont des négociations dans l'entreprise, pour qu'elles répondent à leurs préoccupations réelles.

**Passer d'un barème d'indemnisation impératif à un barème indicatif**

**Pour des négociations réussies, débattre entre salariés et représentants**

# CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour adapter le travail à l'homme, et non l'inverse

Pour faire de l'amélioration des conditions de travail une priorité de toutes les entreprises

Pour que la première des actions en entreprise soit la prévention

- **Faciliter la reconnaissance des maladies professionnelles.** Former les professionnels de santé pour identifier et déclarer les maladies professionnelles, afin de mieux indemniser les salariés victimes.
- **Mieux reconnaître les troubles psychosociaux en maladie professionnelle.** Reconnaître de nouvelles maladies professionnelles : stress, burnout (épuisement professionnel) et violence au travail.
- **Former à la prévention dès le plus jeune âge.** Des formations doivent sensibiliser dès le plus jeune âge et tout au long de la vie professionnelle à la préservation de la santé au travail.
- **Mieux tracer les risques pour faciliter la reconnaissance de maladies professionnelles.** Communiquer (au départ de l'entreprise) les expositions auxquelles les salariés ont été confrontés (exemple : risques chimiques).

“ Prévenir plutôt ”  
que guérir

# ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Pour que tous – femmes et hommes – puissent effectivement concilier vie professionnelle et vie personnelle

Pour une stricte application de la législation sur l'égalité professionnelle

- **Réformer le dispositif des congés parentaux.** Une indemnisation jusqu'à 80 % du salaire des parents en congé parental et des congés parentaux fractionnables et utilisables jusqu'aux 18 ans de l'enfant.
- **Renforcer les moyens de l'inspection du travail.** Les contrôles de l'inspection du travail en vue de faire respecter la législation sur l'égalité professionnelle doivent être effectifs. Les mises en demeure et les amendes qui en découlent doivent être suivis d'effet sans aucun délai ni aucune « justification » possible.



**Jusqu'à 80% du salaire  
pour tous les parents en  
congé parental**

# HANDICAP

Pour l'indépendance et la dignité  
des personnes handicapées

Pour faire du travail un droit pour tous

- **Prolonger l'aide à l'embauche de travailleurs handicapés au-delà de 2022** pour favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail, poursuivre l'aide aux entreprises à travers une subvention de 4 000€.
- **Pérenniser l'aide pour les jeunes chômeurs handicapés (en accompagnement intensif)**. Intégrer les jeunes en situation de handicap au dispositif financier exceptionnel "Un jeune, une solution".



**4 000 € de subvention  
à l'embauche d'un  
travailleur handicapé**

# DÉPENDANCE / AUTONOMIE

Pour que la dépendance  
ne pèse pas uniquement sur les proches

Pour une valorisation accrue du congé proche aidant

Pour que la résidence en maison de retraite  
ne soit pas synonyme de gouffre financier

- **Rémunérer les aidants à la juste valeur** et augmenter l'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA) : pour qu'un complément d'indemnisation soit versé par les mutuelles et les institutions de prévoyance pour les salariés aidants.
- **Instaurer un "bouclier dépendance" pour le restes-à-charge en Maison de retraite.** Les conséquences financières peuvent être colossales pour les familles qui ont un proche en maison de retraite : plafonner les restes-à-charge pour les familles les plus démunies lorsque la durée en maison de retraite excède 4 années.
- **Améliorer la couverture publique de la perte d'autonomie** pour créer une nouvelle prestation universelle de perte d'autonomie en 3 volets : aides humaines, aides techniques, répit et accueil temporaire.

## Création du bouclier dépendance

# T TRAVAILLEURS

## Pour une protection sociale des travailleurs des plateformes numériques digne de ce nom

- **Respecter la liberté de faire le choix de l'indépendance et lutter contre le détournement de son statut en laissant le juge apprécier la situation au cas par cas.**
- **Permettre aux travailleurs des plateformes de moduler la tarification de la course** via leur instance de dialogue sectoriel, fixation d'un plancher et instauration d'une part variable librement choisie par le travailleur.
- **Garantir la transparence de l'algorithme et prendre en compte l'avis des travailleurs sur l'affectation des courses, la notation grâce à l'intervention d'un expert indépendant** non désigné par les plateformes mais financé par elles, les travailleurs des plateformes seront en mesure de comprendre l'algorithme et d'influencer son fonctionnement.

**Respect de l'indépendance  
sans détournement  
de ce statut**

# DE PLATEFORMES

## Pour la transparence des algorithmes et la maîtrise du cadre de travail

- **Prévenir toute rupture abusive en imposant aux plateformes de justifier la rupture de leurs relations commerciales avec un travailleur indépendant.** Actuellement, cette rupture peut se traduire par une déconnection immédiate et non motivée de l'application.
- **Taxer le chiffre d'affaire des plateformes pour financer le risque Accidents du travail / Maladies professionnelles**, en particulier pour les activités les plus accidentogènes : chauffeurs, livreurs, coursiers...
- **Améliorer le niveau d'indemnisation en cas d'arrêt maladie.** Cette indemnisation est aujourd'hui pratiquement inexistante.
- **Garantir l'accès à une complémentaire santé offrant de meilleures garanties et financée en partie par les plateformes.**



“ **Transparence** ”  
**de l'algorithme**

# RETROUVEZ TOUTES NOS PROPOSITIONS



L'application pour se **retrouver**,  
**partager** et **s'informer** !

---

Télécharger gratuitement  
l'application dès maintenant !

